



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 30 JUIN 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, LABAYLE, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; M. POUEYTS, Mme CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. ESPILONDO, Michel VEUNAC, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. BRISSON, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, LANNEVERE, M. SOROSTE, Mme DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. ESPILONDO à M. CÉLAN ; M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. GRENADE à Mme CONTRAIRES ; M. ETCHEGARAY à M. LABAYLE ; M. PAUL-DEJEAN à M. MORDORGE ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. VOISIN ; M. BRISSON à M. DOMÈGE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 49 - ASSAINISSEMENT - COMMUNS.

MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DIVERS  
D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES - AVENANT N° 1 AU MARCHE  
N° 07-085/2271.

Monsieur MONDORGE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 29 mars 2007 le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à engager une consultation des entreprises pour un marché à bons de commande concernant des travaux divers d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, suivant la procédure de l'appel d'offres.

Ce marché à bons de commande permet de réaliser des travaux qui ne relèvent pas d'une opération spécifique. Il sert notamment à réaliser les branchements des constructions neuves « eaux usées » sur Bayonne et « eaux pluviales » sur les trois Villes, avec procédure de remboursement ultérieur, mais également à réaliser des travaux d'urgence en cas d'effondrement de conduite par exemple et de petites et moyennes interventions sur les réseaux pour lesquelles une étude n'est pas nécessaire (un devis est demandé à l'entreprise dans le cadre du marché).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le ..... 01. JUL. 2009 .....

Affiché le ..... 01. JUL. 2009 .....



P/Le Président,  
Le Conseiller délégué,

Christian MILLET-BARBÉ

Le marché a été souscrit pour une durée d'un an, reconductible deux fois, soit trois ans au total, avec le groupement d'entreprises SOGEA (mandataire), HIRIART et ECRD.

Nous sommes actuellement dans la deuxième année d'utilisation de ce marché, celle-ci arrivant à son terme le 12 septembre 2009.

Ce marché est utilisé par émission de bons de commande successifs suivant les besoins et en fonction des crédits votés sur les exercices correspondants, à savoir le budget annexe de l'assainissement pour les travaux d'eaux usées et le budget général pour les travaux d'eaux pluviales.

Conformément au Code des Marchés Publics en vigueur à cette époque, le marché avait été passé avec un montant de dépense annuel minimum de 300 000 € H.T. et maximum de 1 200 000 € H.T.

Or, cette année les dépenses réalisées au titre de ce marché ont été plus importantes que prévues du fait de certaines urgences, et bien que des crédits soient disponibles sur les budgets concernés, le montant maximum propre au marché risque de ne pas être suffisant pour nous permettre de faire face à des nécessités de travaux d'ici la fin de cette 2<sup>e</sup> année.

En conséquence, nous proposons une augmentation de 10 % des montants minimum et maximum annuels du marché, autant pour l'année en cours que pour la troisième et dernière année du marché, soit :

Nouveau montant minimum annuel : 330 000 € H.T.

Nouveau montant maximum annuel : 1 320 000 € H.T.

En conséquence, la Commission d'Appel d'Offres ayant donné un avis favorable, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant ci-joint.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

